

Le Budget Primitif 2019

Budget Principal

Budget annexe « Aéroport d'Avignon »

Stratégie d'endettement

A V I S



12 Décembre 2018

Président de la Commission Finances et Fonctionnement

Jacques CABUZEL

Assisté de Christiane GAU, Chargée de mission

Rapporteur

Didier ROULET

Sur le Budget Principal et la stratégie d'endettement

Avis adopté à l'unanimité des 120 Conseillers présents

Sur le Budget annexe « Aéroport d'Avignon »

Avis adopté à l'unanimité des 120 Conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Budget Principal

Les éléments du Budget Primitif 2019 présentés par la Région sont décrits ci-dessous :

Les crédits de paiements

On relève :

- Des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 2 007 M€, en augmentation de 6.6 M€ (+0.3 %) par rapport au Budget Primitif 2018
- Des dépenses réelles de fonctionnement de 1 678 M€, en diminution de 35.4 M€ (-2.1 %) par rapport au Budget Primitif
- Une épargne brute de 349.7 M€ en augmentation de 13.2 % par rapport au BP 2018 (308.8 M€) et corrélativement un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui passe de 15.4 % au BP 2018 à 17.4 % au BP 2019
- Des dépenses réelles d'investissement, hors remboursement de la dette, prévues pour 547.4 M€ au BP 2019 contre 643.7 M€ au BP 2018 (-15 %)
- Un recours à l'emprunt en baisse de -10%, passant à 228.1 M€ contre 256.5 M€ au BP 2018

Les engagements pluriannuels

Les engagements futurs globaux de fonctionnement (AE) et d'investissement (AP) ouverts au BP 2019 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	BP/BP
Autorisations d'engagement	1 176.5	1 125	-4.4%
Autorisation de programme	710.7	767.6	+8%

Observations du CESER sur ce Budget 2019

Ce Budget s'inscrit à la fois :

- dans un contexte contraint lié à la baisse des dotations perçues par la région et une augmentation de l'incidence des compétences transférées,
- ainsi que par une déclaration réaffirmée de poursuivre sa démarche engagée avec « une Cop d'avance » et une volonté annoncée de « contenir la masse salariale » de la collectivité.

Par ces prévisions, la Région affiche sa volonté de « redressement pérenne des finances de la collectivité ».

Les indicateurs financiers

L'amélioration annoncée des indicateurs, notamment du taux d'épargne brute, doit être tempérée.

Le CESER souligne de nouveau le manque de pertinence d'une comparaison de BP à BP, cette démarche ne donnant que des écarts entre les prévisions de l'année N et celles de l'année N-1, qui ne prennent pas en compte le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives votés en cours d'année.

En effet, des dépenses et des recettes supplémentaires, qui ne sont pas prises en compte au BP 2019, vont probablement impacter les comptes 2019, puisque, par exemple, le coût relatif aux manuels scolaires des lycéens ne devrait apparaître qu'au BS 2019 pour un montant minimum estimé de 17 M€.

Lors des auditions, il avait été annoncé que cette dépense supplémentaire pourrait être financée grâce à la recette de la cession de titres immobilisés, sans autre précision.

L'absence de mention des éléments ci-dessus dans le rapport de présentation, nous paraît discutable.

La présentation de quelques éléments du Compte Administratif prévisionnel de l'année N-1 pour l'élaboration du BP de l'année N permettrait de mieux appréhender le budget.

Plus généralement le CESER relève un manque de clarté dans l'affichage des interventions régionales par grandes politiques et dans leur évolution, ainsi que l'absence d'une présentation analytique détaillée.

La dette régionale et la stratégie d'endettement

Le CESER doit se prononcer sur le bilan de la gestion des emprunts 2018 et sur la stratégie d'endettement pour 2019.

Concernant l'endettement, on note que le recours à l'emprunt de 228.1 M€ sera en 2019 à un niveau légèrement inférieur à celui de 2018.

La complexité des questions financières gérées par la Région apparaît à la lecture des éléments fournis.

On relève que la gestion de la dette intègre différentes priorités et contraintes :

- L'arbitrage entre différentes structures de financement pour mieux maîtriser les coûts,
- La mise en œuvre d'une politique de gestion dynamique qui vise deux objectifs : protéger la collectivité des risques de variation de taux et bénéficier des effets d'opportunités créés par le contexte de taux, notamment par le recours à des opérations de SWAP.

Le ratio [Intérêts sur emprunts / Encours de la dette hors CB] calculé sur plusieurs années permet de constater une stabilité au cours des derniers exercices, ce qui tend à démontrer une gestion saine de la dette, aidée par des taux d'intérêt bas, et ce, malgré un niveau d'endettement régional qui continue à progresser.

Poids relatif des intérêts des emprunts sur l'encours de la dette									
Source des données	Comptes administratifs							CA 2018 estimé	BP
Exercices	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours dette (hors crédit bail)	1 749.5	1 809.0	1 860.8	2 145.0	2 368.1	2 409.8	2 550.1	2 668.0	2 755.1
Intérêts des emprunts - solde swaps	39.5	39.5	43.0	44.7	49.0	47.5	46.4	48.9	50.5
Ratio calculé	2.30%	2.18%	2.31%	2.08%	2.07%	1.97%	1.82%	1.83%	1.83%

Toutefois, si le rapport de la Région donne des explications très détaillées sur la gestion des emprunts au cours de l'année 2018 et des prévisions pour l'année 2019, il ne précise pas la stratégie d'endettement de la collectivité pour les années ultérieures.

Conclusion

Si ce Budget 2019 se réalisait tel qu'il est présenté, il confirmerait le choix de l'Exécutif de poursuivre son ambition annoncée de redressement de la situation financière.

La Région entend dédier 25% du Budget (contre 20% actuellement) à la cop d'avance. Devant l'importance financière que prend cette ambition, le CESER regrette l'absence d'un document de synthèse qui donnerait une meilleure lisibilité sur les opérations en cours et celles qui vont être menées.

Le CESER tient à rappeler son inquiétude quant à l'issue du litige existant entre la SNCF et la Région. Suivant les rares indications qui nous ont été données, il existe un écart de plusieurs dizaines de millions d'euros entre les sommes réclamées par la SNCF et les provisions constituées.

Cela pourrait laisser craindre que l'on cherche à reporter la charge finale sur des exercices futurs pour ne pas obérer les comptes actuels de la Région.

Par ailleurs, l'affirmation par la Région du recentrage de ses interventions sur ses compétences obligatoires ne se trouve-t-elle pas contredite par :

- La baisse de certaines lignes budgétaires concernant son « cœur de métier » à savoir les transports, la formation professionnelle continue, les lycées (hors opération exceptionnelle de la cité scolaire internationale)...
- Alors que l'on constate parallèlement des dépenses dans des domaines qui ne sont pas explicitement du ressort de la Région, comme la santé ou la sécurité (compétences de l'Etat) ?

En outre, la baisse des dépenses, même si elle permet d'améliorer les ratios financiers des comptes de la collectivité, n'est pas une fin en soi, dans une région qui présente des taux de pauvreté et de chômage très supérieurs à la moyenne nationale.

Le CESER suggère à la Région de veiller, dans ses arbitrages, à répondre au mieux aux besoins des populations et des territoires, dans son périmètre de compétences et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Enfin, le CESER réitère sa demande de se voir associé à la mise en place d'une commission d'évaluation, tel que le prévoit la loi NOTRe. Cela faciliterait la compréhension et le suivi par le CESER des politiques engagées par la Région.

Budget annexe

« Aéroport d'Avignon »

L'aéroport d'Avignon est exploité par « Aéroport Avignon Provence » (CCI Vaucluse) dans le cadre d'une Délégation de service public signée en Mars 2018, pour une durée de 8 ans.

En matière d'investissements et d'équipements, le délégataire doit assurer l'ensemble des opérations de maintenance, tandis que la Région prend en charge directement les opérations d'investissement et de grosses réparations.

Ce Budget annexe 2019 présente des dépenses d'investissement de 6.5 M€ en Autorisation de programme et 5 M€ en crédits de paiement d'investissement pour le financement des travaux de maintien du potentiel et de développement de l'aéroport, incluant la zone d'activités « Technopole Pégase ».

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 1.3 M€ dont près de la moitié est destinée à financer la délégation de service public.

Le CESER relève les éléments suivants :

- La baisse de la dotation versée par la Région au titre du contrat d'exploitation, qui passe de 887 K€ au BP 2018 à 520 K€ au BP 2019.
- Un nouvel emprunt prévu de 2.3 M€, après un emprunt de 2, 9 M€ réalisé en 2018.

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional prend acte du Budget 2019 « Aéroport d'Avignon ».

Contributions des Commissions sectorielles

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,
Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

La Commission regrette l'absence du représentant du conseil régional pour présenter et commenter les grandes lignes de la politique régionale en matière d'aménagement du territoire, qui constitue une des compétences majeures de l'institution.

La commission relève que, conformément au cadre donné par la loi NOTRe, la Région, disposant d'un rôle de « chef de filât » en matière d'aménagement du territoire, affirme sa présence et son action en se recentrant sur ses compétences. La Région a décidé, par ailleurs, de mettre en œuvre les actions de son Plan Climat « une COP d'avance ». Tout cela se traduit par un budget primitif 2019 en rupture, sur plusieurs points, avec ceux des deux années précédentes.

La Commission Aménagement du Territoire, du Massif, Habitat, Logement et Foncier du CESER a étudié avec attention les lignes budgétaires couvrant l'ensemble de ces thématiques ventilées dans plusieurs rubriques de « l'annexe de la présentation du budget primitif 2019 par programme » et ne concernant qu'une partie du chapitre « Aménagement du Territoire et Développement Durable ».

Budget 2019

Pour 2019, le budget ainsi étudié (voir tableau ci-joint) s'élève à 104 640 000 € (AE et AP confondues), se répartissant de la manière suivante :

- Les AE s'élèvent à 11 840 000 € en 2019 contre 12 776 320 € en 2018 soit une baisse de 7 %, qui confirme la diminution des crédits déjà enregistrée depuis 2017 et qui porte la diminution à 20% entre 2017 et 2019 ;
- Les AP s'élèvent à 92 800 000 € en 2019 contre 88 343 000 en 2018, soit une augmentation de 5 %, mais en baisse de 5 % par rapport au budget de 2017 qui se montait à 97 684 715 €.

La Commission note :

- La volonté de la Région de se recentrer sur ses compétences par :
- La suppression des crédits d'un certain nombre de lignes budgétaires dans les domaines du logement (K200 : Réhabilitation du parc de logements publics), des risques (I770 : Plan prévention risques technologiques), du foncier (P702 : EPF planification territoriale), des parcs naturels (O300 : Parcs Nationaux, géoparcs, Grands sites), de la sécurité (R212 : Fonds de soutien aux forces de sécurité) et les crédits d'études et de prospective (K700 et R505).
- La diminution importante des crédits liés à la rénovation urbaine (K240), à la réhabilitation du parc privé (K300), au foncier des logements sociaux (P703), aux espaces valléens (R114), à la prévention des risques majeurs (R501), aux espaces à enjeux-contrats d'axes (R210), aux opérations sur le massif alpin (R104 et R503) et au contrat de projet interrégional Plan Rhône (R504).

- Le maintien des lignes budgétaires des actions en faveur des parcs naturels régionaux (O350) et des réserves naturelles régionales (O360), ainsi que des contrats de station de demain (R115) et du programme LEADER (R990).
- L'augmentation, plus ou moins importante, des lignes d'actions du volet habitat et foncier PAS – CRET (P705), des Opérations d'intérêt national (R213), des Fonds Régionaux d'Aménagement du Territoire – FRAT (R200) et des Contrats d'Equilibre Territoriaux – CRET (R211).

La commission remarque que :

- Les enjeux liés aux logements, à l'habitat et au renouvellement urbain ne sont pas suffisamment pris en compte et développés alors que ce sont des items importants du SRADDET en cours d'élaboration.
- La gestion des risques, autre item important du SRADDET, n'est pas développée à la hauteur de ce qu'ils représentent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte tenu des entreprises à hauts risques technologiques et des nombreux risques naturels (sismiques, avalanches, glissements de terrains, incendies de forêts, inondations, submersion, ...).
- Les lignes budgétaires allouées aux parcs naturels et réserves naturelles restent relativement stables en 2019 alors qu'il y a la création d'un 9^{ème} parc régional, le parc du Ventoux, et d'une nouvelle réserve naturelle, celle du Pourra.
- La poursuite du plan montagne tel que décrit dans le rapport de présentation du budget, si elle reste à peu près stable sur les programmes « stations de demain » et « espaces valléens », est un peu en perte de vitesse sur les deux volets relatifs aux actions interrégionales du massif des Alpes. A ce sujet peut-on faire un comparatif avec la Région AURA ?
- Les actions relatives à la préservation du foncier et à la reconquête de la nature en ville sont peu visibles en termes de lignes budgétaires.
- Le rôle de la Région en tant que Chef de file pour l'« aménagement du territoire », qui se traduit par les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) » de seconde génération pour prendre en considération les axes du Plan Climat sont largement dotés puisqu'ils représentent plus de 41% du budget en AP. Si les Fonds Régionaux d'Aménagement du Territoire (FRAT) s'ajoutent au CRET, cela représente 62,5% du budget, et si le volet Habitat et foncier du PAS-CRET s'y additionne, cela représente près de 68,5%. Cependant ces trois lignes budgétaires ne sont pas détaillées et il est impossible de connaître la destination de ces crédits ; sont-ils ciblés sur la rénovation urbaine, l'amélioration énergétique, ou sur d'autres thèmes ? A cela il faudrait rajouter les CRET « énergie renouvelable », « rénovation énergétique » et « énergie bois », qui se situent dans d'autres chapitres du BP, et qui représentent un peu plus de 3 M€.

Si la Commission apprécie l'augmentation globale du budget lié aux CRET, elle ne peut se prononcer plus précisément sans connaître la ventilation thématique et spatiale des projets concernés. Même chose pour les FRAT. La Commission souhaiterait par ailleurs avoir des informations, lors de la présentation du compte administratif 2018, sur le taux de réalisation des CRET déjà votés et sur l'état d'avancement du contrat de plan Etat-Région.

En conclusion, la Commission relève que le BP 2019 est en cohérence avec la volonté du Conseil Régional de se concentrer sur ses compétences propres. Par contre elle note une discordance avec le SRADDET, en cours d'élaboration, sur les problématiques de l'habitat et de la gestion des risques, qui en sont deux thèmes majeurs.

Emploi, Développement économique Régional

Contexte

Le présent exercice s'inscrit dans le contexte suivant :

- Un budget régional contraint
- Une situation économique et sociale en région toujours préoccupante avec un taux de chômage de 10,6 %, supérieur à la moyenne nationale de 8,7 % (source INSEE)
- La poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII conformément aux dispositions de la loi NOTRe en lien avec la transition écologique et le plan climat.

Objectifs

Le Budget 2019 pour le développement et le financement des entreprises s'articule autour de deux principaux objectifs :

- La concentration de l'effort régional et des moyens sur les filières stratégiques à travers la mise en œuvre opérationnelle des 8 OIR, le soutien aux projets structurants et aux pôles de compétitivité qui seront modifiés
- Le soutien à la création et au développement des entreprises à travers :
 - La poursuite du déploiement du FIER avec la montée en puissance de nouveaux outils (garantie régionale, fonds de participation innovation, fonds d'amorçage et prêt pour TTPE), la mise en place d'un nouveau parcours unique « mon projet d'entreprise » et la modification des missions de l'ARII
 - Des mesures d'accompagnement en faveur de la transition écologique et du plan climat avec comme objectif d'ici fin 2019 de consacrer 30 % des financements du secteur de l'économie à des objectifs et projets environnementaux considérés comme des moteurs de croissance).

La dotation budgétaire et la déclinaison par programme

La Commission constate que le Budget dédié au développement économique enregistre au titre de la dotation primitive 2019 une certaine stabilité : soit 66,27 M€ dont 20,97 M€ en AE et 45,30 M€ en AP (contre 21,2 M€ en AE et 44,1 M€ en AP en 2018 avec une répartition de crédits autour de 3 priorités :

- 18,4 M€ (dont 6,90 M€ en AE et 11,5 M€ en AP) pour les filières stratégiques et appui aux OIR

- 15,77M€ (dont 13,47 en AE et 2,30 en AP) pour l'économie circulaire et de proximité
- 32,1 M€ (dont 0,60 M€ en AE et 31,50 M€ en AP) pour le financement aux entreprises

Avec les évolutions suivantes :

- Une augmentation des programmes :
 - F 712 (soutien aux filières stratégiques) soit : 11,5 M€ en AE AP en 2019 (dont 7,8 M€ pour les CRET et 2,5 M€ pour l'investissement des grands projets structurants liés aux OIR) et 2,55 M€ en AE contre respectivement 2 M€ en AP et 1,5 M€ en 2018
 - F 975 nouvellement intitulé « transition écologique et écologie des entreprises » suite à l'intégration du programmes F 976 pour un montant total de 5,05 M€ en AE contre 4,56 M€ en 2018
 - F720 et F750 en AE concernant le dispositif Business angels et les AMO
- La diminution du programme F 720 ingénierie financière en AP soit 16 M€ contre 24 M€ en 2018
- Les suppressions des lignes F976 (fonds économie circulaire de proximité), F 800 (infrastructures d'accueil) dont une partie est intégrée dans le programme F712 au titre du GPMM et F 981 (structuration et développement du guichet unique).
- L'intégration dans l'économie circulaire des aides à la création et au développement des entreprises du FIER : 8,25 M€ en AE et 1,8 M€ en AP.

Conclusion

La Commission note la volonté régionale de poursuivre son effort en matière de projets structurants liés aux OIR et aux filières stratégiques pour l'exercice 2019.

Par ailleurs, selon les informations données en séance, les indicateurs concernant les 8 OIR montrent que globalement l'avancement serait en ligne avec les objectifs initiaux malgré des écarts dans la progression des différentes OIR.

Par ailleurs, si la Commission approuve la priorité de privilégier la transition écologique et les aides aux entreprises en faveur de l'économie circulaire et de proximité, elle déplore le manque de lisibilité de ce Budget qui ne traduit pas cette volonté régionale ainsi que l'absence de caractérisation de l'économie sociale et solidaire dans le FIER.

Pour favoriser une meilleure communication, la Commission demande à la Région que le Budget pour 2020 soit établi à partir d'une « revue de performance annuelle » tel que cela avait été annoncé en début de mandature, permettant le suivi des dépenses avec des indicateurs de résultat notamment en termes d'emplois.

Enfin, la Commission insiste pour un meilleur suivi de l'évolution budgétaire, et une stabilisation de l'architecture du budget dédié à son secteur.

Elle souhaite aussi que le CESER bénéficie d'une représentation au sein du comité de pilotage des OIR.

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La Commission, au regard des explications apportées par M. Léonetti, Vice-Président de la Région et ses collaborateurs sur le BP 2019, relève que globalement celui-ci, dans le domaine de l'enseignement supérieur traduit une véritable vision politique dans le prolongement des engagements affichés en 2018. Par contre, s'agissant du numérique, il semble y avoir contradiction entre le discours et la traduction dans les chiffres de l'ambition politique affichée depuis deux ans par l'Exécutif.

Eléments budgétaires en grandes masses

Les dépenses d'investissement (AP) pour l'enseignement supérieur passent de 33 M€ en 2018 à 20,6M€ en 2019, soit une baisse de 39 % justifiées par le très bon avancement de l'exécution du CPER (80%). A contrario, pour le numérique, les intentions de dépenses accusent une baisse de 14% et passent de 14,69 M€ en 2018 à 12,05M€ en 2019.

Au global, le BP 2019 en AP et AE sur les secteurs concernés, prévoit un budget de 42 M€ en 2019 contre un budget de 59M€ en 2018 soit une baisse de 28,8%, justifiées certes par les contraintes budgétaires, mais aussi par la moindre charge liée à l'exécution du Contrat de Plan, Etat-Région.

Observations générales

Selon les informations recueillies, le cadrage de ce budget sectoriel, à l'instar d'autres secteurs, ciblait un palier de baisse moyenne de 4%. S'agissant plus particulièrement du numérique, la baisse des financements ne satisfait pas la commission : en effet, même si ce n'est pas la conséquence d'un arbitrage budgétaire proprement dit, mais plutôt la conséquence d'un dysfonctionnement opérationnel, cette situation porte préjudice aux ambitions affichées en matière de numérique : évaluée à 3 M€ en investissement, la commission pointe une difficulté globale sur cette diminution de crédits à laquelle doit faire face la Région.

Par ailleurs, la Commission regrette que d'un rapport à l'autre il y ait *statu quo* dans l'annonce avec le retard du démarrage de la DSP dans le Var ou du déploiement des premiers sites expérimentaux du réseau Wifi Régional.

Enfin, la Commission s'était étonné initialement qu'aucune référence au SRESRI ne soit présente dans le rapport de présentation, mais les explications apportées par M. Leonetti l'ont rassurée.

La Commission constate

Un recentrage exclusif sur les bourses doctorales volet général E302, en cohérence avec la politique régionale en matière de plan climat. Elle constate également que l'absence de fléchage sur COFUND s'explique par l'attente d'une réponse de la Commission Européenne.

La Commission prend note de la baisse de 23% sur le programme « Mobilité des étudiants » (E304), qui passe de 1,85 M€ en 2018 à 1,4 M€. Elle regrette à la fois la baisse de 18% du programme PRAME et la réduction du budget alloué pour les bourses d'excellence liée semble-t-il à une réduction du nombre d'attributaires. Dans le même esprit,

elle constate que le financement du rayonnement des établissements supérieurs et de recherche (E601) accuse une baisse de 5%.

En revanche, la Commission se réjouit que l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (E 970) soit reconduite à un même niveau de financement qu'en 2018.

La Commission pointe par ailleurs que le secteur numérique est celui qui accuse une baisse substantielle et inquiétante en particulier pour certains territoires déficitaires en matière d'infrastructures :

- l'« aménagement numérique du territoire » (F 922) doté de 10,8 M€ en AP perd 2,7 M€ par rapport à 2018 dont le montant était de 13,6 M€ (soit 25 %).

Il en va de même pour l'« Innovation usages numériques » (F 926) : on passe en AP de 1,09 M€ à 630 000 € soit une baisse de 465 000 € (37%). Cependant sur la section fonctionnement, l'apparition de nouvelles lignes liées à l'événementiel pourraient hélas être interprétée comme le fait que la communication prévaudrait sur l'action !

Ceci étant la Commission note avec satisfaction que l'intelligence artificielle (IA) est proposée pour la première fois à hauteur de 300 000 €.

Conclusion

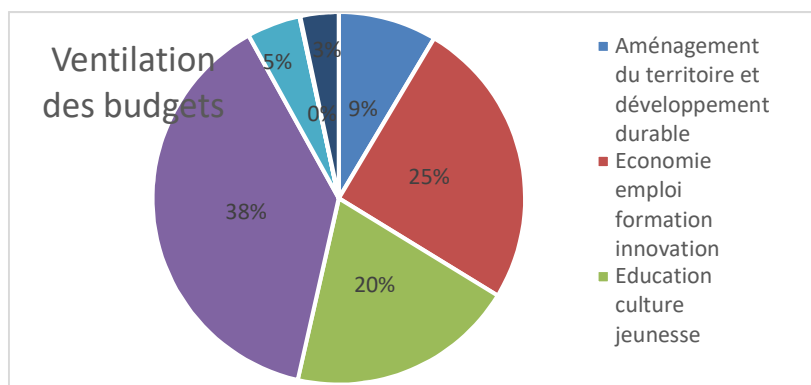
La Commission prend acte des éléments du BP 2019. Elle regrette toutefois qu'il n'y ait pas de corrélation entre les annonces faites sur le numérique et leur traduction budgétaire masquant ainsi la vision politique de la Région à moyen terme dans ce secteur. Par ailleurs, la commission jugerait pertinent de pouvoir disposer de l'ensemble des documents budgétaires requis, dans des délais qui respectent à la fois les calendriers du CESER et de la Région et permettre ainsi des échanges plus fructueux entre les deux entités. La prise en compte d'une telle mesure faciliterait l'analyse et la lisibilité du budget.

Enfin, la Commission se réjouit de l'annonce faite par M. Leonetti de la place réservée au CESER, dans les comités de suivi et de pilotage du SRESRI.

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

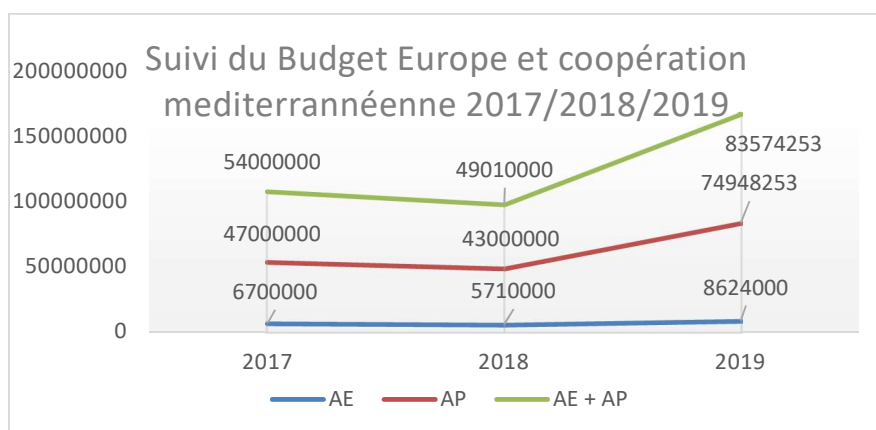
Contexte budgétaire issu des orientations

Budgets :



	AE + AP	%
Aménagement du territoire et développement durable	162 451 455 €	9%
Economie emploi formation innovation	47 784 1094 €	25 %
Education culture jeunesse	375 867 379 €	20%
Transport mobilité	728 653 480 €	38%
Europe Euro région	88 572 253 €	5%
Planification	1 136 673 €	0,1%
Fonctionnement	63 109 653 €	3%

Budgets 2017/2018/2019



Budget 2019

Pour 2019 le budget dédié à l'Europe et Coopération Méditerranéenne s'élève 88 572 253 €

Actions coopérations décentralisées

- Les AE (fonctionnement) sur le programme V111 s'élèvent à 1 195 000 pour 2019, contre 1 795 000 € en 2018 soit une baisse de 33,42 %

Animation Européenne

- Les AE (fonctionnement) sur le programme V 400 s'élèvent à 150 000 € pour 2019 contre 255 000 € en 2018 soit une baisse de 42 %

Autorité de gestion

- Les AE (fonctionnement) sur le programme V 601 s'élèvent à 410 000 € pour 2019 contre 305 000 € en 2018 soit une hausse de 25,6 %
- Les AP (investissement) sur le programme V 601 s'élèvent à 25 000 pour 2019, contre 50 000 € en 2018 soit une baisse de 50 %
- Les AE (fonctionnement) sur le programme V 701 s'élèvent à 1 269 000 € pour 2019, contre 2 523 925 € en 2018 soit une baisse de 50,29 %

Affaires européennes (Fonds européens)

	AE 2018	AE 2019	AP 2018	AE 2019
V 702			540 000 €	65 853 253 €
V 703 FSE 2014/2020	5 000 000 €	5 000 000 €		
V 704 POIA 2014/2020			3 300 000 €	9 000 000 €
V 811	2 523 925 €	600 000 €		
F 702 ARII			5 500 000	4 215 000
F 945 Développe- ment économique international			3 587 000	2 876 125

Conclusion

On regrette de ne pas avoir d'élus pour présenter et expliquer les budgets.

La Commission note l'absence de précision quant aux fonds européens susceptibles d'être captés par la Région.

Il est dommage de ne pas avoir les fiches actions liées aux budgets proposés.

Il aurait été préférable d'obtenir les documents plus en amont (pas strictement 10 jours avant comme l'indique la loi) pour une meilleure lecture et analyse afin de donner un avis éclairé.

On observe deux budgets primitifs sans connaître le réalisé de l'année précédente.

Il aurait été pertinent d'obtenir une évolution sur deux à trois ans pour les lignes existantes (sous-entendu que nombreuses lignes ont disparu).

Culture, Patrimoine culturel

Lors des assises de la Culture qui se sont déroulées le 6 Novembre 2018 à l'hôtel de Région, le Président de la Région a réaffirmé la place de la culture parmi les grandes priorités régionales.

Le Budget Primitif Régional 2019 traduit effectivement cette volonté puisque les masses budgétaires qui lui sont consacrées sont « sanctuarisées » c'est-à-dire reconduites.

Ce Budget 2019 pour le secteur de la Culture reste donc stable avec 38,2 M€ en section de fonctionnement (Autorisation d'Engagement) et 14,7 M€ en section d'investissement (Autorisations de Programme).

Dans ce Budget, le soutien à la création représente cette année encore le volet le plus important et il enregistre une forte progression en section d'investissement, à l'instar du programme « rayonnement international ». On relève également, en fonctionnement, une hausse significative pour le cinéma et l'audiovisuel.

Si la Commission constate avec satisfaction la consolidation du Budget 2019 dédié à la Culture, elle déplore avec force l'absence des élus régionaux et des cadres de la Région : les quelques lignes consacrées à la culture, dans le rapport de rapport de présentation n'apportent aucun élément sur les actions effectivement prévues ou poursuivies.

En conséquence, le travail de la Commission s'est limité à relever les données chiffrées issues des documents comptables de la Région. La Commission exprime donc son impossibilité à se prononcer sur les actions menées et sur les arbitrages qui ont été fait à l'intérieur de chaque programme.

Pour une meilleure lisibilité de la politique culturelle de la Région et une meilleure communication en direction des citoyens, il est préconisé à la Région de mieux mettre en valeur ses choix, ses actions, d'explicitier son mode opératoire, avec notamment ses choix en matière de répartition géographique des projets soutenus.

Tourisme

La Commission constate que l'exercice 2019 s'inscrit dans la poursuite des priorités du SRDT et en particulier pour la mise en œuvre de contrats de marque « Provence, Alpes Côte d'Azur » signés en 2018, dont l'objectif est de renforcer l'attractivité régionale et les destinations touristiques. Elle regrette cependant, à l'instar des orientations budgétaires, le manque de reconnaissance du tourisme comme moteur de l'activité économique régionale au service de l'emploi dans le rapport de présentation. De même, elle aurait souhaité que soit porté dans le document régional un bilan d'étape sur les différents dispositifs mis en œuvre associé à des indicateurs de résultat permettant d'identifier notamment les actions en lien avec le Plan Climat.

S'agissant de la dotation primitive 2019 au regard du précédent exercice, la Commission constate :

Une dotation globale pour 2019 de 10,7 M€ (dont 8,2 M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement) qui traduit une augmentation de 8 % par rapport au précédent exercice (soit 9,9 M€ au total, dont 7,78 en AE et 2,13 en AP, en 2018) due pour l'essentiel à un programme supplémentaire.

Concernant la ventilation des programmes, la commission note au titre de 2019 les évolutions suivantes :

- T 102 Promotion touristique : 5,1 M€ AE (contre 5,3 M€ en 2018)
- T 108 Performance des entreprises (CAPE et FORM) : 0, 3 M€ AE + 1,6 M€ AP (contre 0,4 M€ en AE+ 1,8 M€ en AP en 2018)
- T 304 Tourisme durable : 0,2 M€ en AE (contre 0,1 M€ en AE en 2018)
- T 306 Smart destinations : 0,4 M€ en AE + 0,2 M€ en AP (contre 0,4 M€ en AE + 0,1 M€ en AP en 2018)
- T402 innovation (next) : 0, 3M€ en AE + 0,6 M€ en AP (contre 0,5 M€ en AE + 0,1 M€ en AP)
- T 410 ingénierie et prestations : 0,1 M€ en AE + 0,05 M€ en AP (contre 0,15 M€ AE + 0,1 M€ en AP en 2018)
- T 411 grands évènements : 0,9 M€ AE (contre 0,8 M€ en AE en 2018)
- T 412 projets européens (pitem) : 0,7 M€ en AE (nouveau programme)

La Commission relève une évolution positive pour les programmes dédiés aux grands évènements et au tourisme durable mais regrette la diminution du programme dédié à l'innovation et s'interroge sur le contenu de la ligne T 412 relative aux projets européens.

En conclusion

La Commission souligne pour 2019 la stabilité du budget dédié au tourisme compte tenu du programme supplémentaire T412. Elle regrette cependant que l'effort affiché pour la mise en place des contrats de marque ne se traduise pas de manière lisible dans le présent Budget. C'est pourquoi, la commission insiste sur la nécessité d'obtenir des informations suffisantes pour lui permettre de donner un avis circonstancié lors du prochain budget. Enfin, elle rappelle l'importance de contribuer à une attractivité des destinations touristiques régionales dans toute leur diversité et tout au long de l'année. Ainsi, elle estime que le budget dédié au tourisme dans toute sa transversalité doit contribuer à favoriser un équilibre entre tourisme marchand et non marchand et tourisme durable, au service de l'emploi et de la qualité de vie en région.

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Le Budget 2019 de la Direction Générale Transports, Mobilité et grands Equipements s'articule autour des grands axes et enjeux majeurs devant prendre en compte les décisions prises par l'Exécutif régional en appliquant les mesures du Plan Climat, une « COP d'Avance », des objectifs et règles du SRADDET qui intègre les Plans Régionaux de l'Intermodalité (PRI) et des Infrastructures de Transport (PRIT), et en cohérence avec la feuille de route décidée dans le cadre des assises régionales des transports.

Parmi ces enjeux transverses il est à noter la volonté de :

- Simplifier la vie du voyageur,
- Diversifier et adapter l'offre de transport et de services,

- Promouvoir l'utilisation des transports en commun propres,
- Renforcer le dialogue avec les usagers et acteurs du territoire,
- Déployer des cars électriques ou au GNV pour répondre aux mesures du Plan Climat,
- Ouvrir une e-boutique des transports régionaux permettant l'achat de « titres » en ligne, et les charger sur smartphone,
- Offrir une nouvelle gamme tarifaire attractive pour les jeunes et créer un « pass zonal » transports publics dans les Alpes Maritimes,
- Préparer le lancement des premiers appels d'offres pour l'exploitation des TER.

Le budget 2019

Pour 2019 le budget dédié aux transports, des trois directions concernées, la Direction des Infrastructures et des Grands Equipements (DIGE), la Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité (DTRI), et la Direction des Transports Scolaires et Interurbains (DTSI) est en diminution par rapport à 2018 de - 5,48% mais en augmentation de + 1,42% par rapport à 2017, et s'élève à 728 653 480 € contre 770 867 690 € en 2018.

- Les AE s'élèvent à 484 174 137 € contre 502 910 595 € soit une baisse de - 3,73% ;
- Les AP s'élèvent à 244 479 343 € contre 267 957 095 €, soit une baisse de - 8,76%.

La Commission constate :

- Une diminution globale de toutes les lignes budgétaires de la Direction des Infrastructures et des Grands Equipements (DIGE), avec une chute des budgets liés aux infrastructures routières alors que dans le SRADDET, la Région intègre le Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régionales (SIIR), et une baisse tout aussi importante de la ligne affectée aux pôles d'échanges et à l'accessibilité alors que la Région est « Chef de filât de l'intermodalité » et que le Plan Régional de l'Intermodalité est intégré au SRADDET, une diminution importante du budget alloué aux infrastructures ferroviaires, à la politique portuaire – maritime – fluvial et au transport combiné.

Globalement le budget affecté à cette direction chute de 68,28 % entre 2018 et 2019 et de 74,33% entre 2017 et 2019.

- Une augmentation substantielle du budget alloué à la Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité (DTRI) qui atteint 20,85% avec cependant une baisse des lignes budgétaires affectées au chemin de fer de Provence (- 8,56% sur les AE et AP, dont - 21,21% sur les AP), de l'exploitation des TER (- 7%), et de l'intermodalité – Marketing – Transport (- 62% entre 2018 et 2019 mais en augmentation de + 206 % entre 2017 et 2019).

Seule la ligne affectée aux matériel roulant et installation progresse + 166,20% entre 2018 et 2019 et de + 395% entre 2017 et 2019.

- Pour la Direction des Transports Scolaires et Interurbains (DTSI) le budget global est en baisse de - 1,25% entre 2018 et 2019, avec des disparités parmi les trois lignes budgétaires, une augmentation de + 16,48 % pour les Lignes Express Régionales (LER), une augmentation de + 0,5% pour les Lignes Régulières (avec une hausse de + 43,89% en AP) et une baisse de - 8,11% pour les lignes scolaires.

La Commission s'interroge plus particulièrement sur :

- Le litige entre la Région et la SNCF de 380 M€, et le devenir des lignes TER dont le contrat est toutefois maintenu pour 2019 à hauteur de 264,7 M€ ; sachant que la ligne ouverte sur la « sécurité », abandonnée en 2018, permet une économie substantielle de 10 M€ par rapport au budget de 2018.
- Le projet de LNPCA – Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur – et les conventions d'études à signer avant la fin de l'année entre l'Etat et la SNCF, notamment sur le plateau St Charles. A ce sujet la Région, ayant déjà voté sa participation financière, souhaiterait une convention d'étude sur l'ensemble du projet phase 1 et phase 2 et non sur une partie du projet mais n'est pas opposée à une première convention qui s'inscrirait dans un programme plus large.
- L'appel à la concurrence sur les TER régionaux dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du pacte ferroviaire. Dans un premier temps la Région a procédé à un appel à manifestation d'intérêt auquel plusieurs opérateurs ont répondu. Dans un deuxième temps, la Région devra faire état auprès de l'Union Européenne d'une information de mise en concurrence et dans un troisième temps, après un délai d'un an, l'institution régionale pourra lancer son appel à candidature.
- Les lignes scolaires et interurbaines à la suite du transfert de cette compétence aux Régions. Les contrats ont été renégociés avec les opérateurs et la dichotomie n'a pas toujours été facile entre transport scolaire et interurbain lorsque ce dernier véhicule des scolaires. Des transferts sont possibles d'une ligne budgétaire à l'autre et il convient d'étudier l'ensemble des budgets affectés aux Lignes Express Régionales (LER), lignes régulières et lignes scolaires.
- La possibilité, dans le cadre de la future loi sur la Mobilité (LOM), d'obtenir un financement des métropoles sur les LER. Cela nécessite d'apporter des amendements adaptés au niveau du projet afin de faciliter les accords financiers avec les métropoles mais aussi avec l'Etat monégasque.
- Le financement du développement de la billettique qui doit s'appliquer à tout type de transport public régional. Ce dernier est en cours de développement et s'appuiera sur une application régionale déjà existante.
- Le financement, à travers le Plan national vélo, daté d'un fonds de 350 millions sur 7 ans (50 millions chaque année) pour soutenir les collectivités locales pour développer et harmoniser la cohérence et la continuité des réseaux cyclables, notamment dans les zones les plus dangereuses pour les cyclistes. Il serait intéressant de déposer au plus tôt des dossiers pour bénéficier de ces financements.
- La production, la disponibilité, l'accessibilité et le coût des énergies nécessaires à la transition énergétique annoncée notamment dans les transports (électricité, GNV, Hydrogène, Méthane...). A ce sujet, la Région a décidé d'être prudente et de passer par des phases de recherche et développement, et d'expérimentation.

En conclusion, la Commission prend acte de la construction du budget primitif 2019 dans un contexte financier contraignant, en matière de gestion des dépenses de fonctionnement dont l'Etat a bloqué l'augmentation à hauteur de 1,2%, de maîtrise de la dette publique, et des recettes, alors que c'est une compétence principale de l'institution régionale et un des axes forts du SRADDET. Elle regrette la faiblesse du taux d'engagement des crédits de l'Etat sur les lignes du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (et hors Contrat de Plan) limitant de fait les investissements régionaux (exemple : travaux sur les PEM et/ou sur la côte Bleue).

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Les thématiques de la Commission s'inscrivent dans la politique régionale « d'aménagement du territoire et développement durable » qui a pour ambition de préserver et développer son territoire, de soutenir son agriculture et d'assurer la qualité de vie de ses habitants.

Dans le contexte de recentrage de sa politique au regard de la loi NOTRe, des contraintes budgétaires, de la volonté de changer de cap avec la déclinaison de son Plan Climat régional, une COP d'avance, et enfin, de la construction du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET), la politique régionale se décline, pour l'agriculture, la forêt et la mer selon les priorités suivantes :

- Le soutien à la formation et investissement dans les lycées agricoles
- La recherche et développement
- La modernisation des exploitations et des industries agro-alimentaires, et la structuration par filières, y compris celle du bois
- L'hydraulique agricole
- La finalisation du Plan mer et Littoral
- La montée en puissance de « ports propres et actifs pour la biodiversité »
- La lutte contre l'érosion des plages
- Le soutien au Conservatoire du Littoral

Le Budget 2019

Le Budget 2019 est, globalement, en augmentation régulière depuis 2017 et passe de 30,66 M€ en 2017, à 33,46 M€ en 2019. Cette augmentation concerne autant la politique agricole que celle de la mer. Le budget se décompose de la manière suivante :

- 11 766 000 € en Autorisation d'Engagement, en diminution de 3 % par rapport à 2018, due essentiellement à la politique agricole qui baisse de 4 %, la politique de la mer augmentant de 2 % ;
- 21 697 000 € en Autorisation de Programme, en augmentation de 8,9 % par rapport à 2018.

La Commission constate :

- La diminution de lignes budgétaires dans les domaines de la modernisation et de la compétitivité des industries agroalimentaires (H136), de la promotion, de la commercialisation et des partenariats (H270), de l'hydraulique agricole (H400), de l'économie forestières durable et gestion du massif (H525), du développement des entreprises de transformation et de valorisation du bois (H620), de l'action en faveur de l'emploi agricole et agro-alimentaire (H980), et du développement durable du nautisme (J750).
- Le maintien des lignes concernant la promotion agricole (H250), les grands aménagements structurants hydrauliques – SCP (H300), des études et expertises (H770), de la modernisation au pastoralisme (H960), du développement des compétences et de la formation (H965).
- L'augmentation des crédits dévolus à la recherche, l'innovation et la prévention au service d'une agriculture et d'une alimentation durable (H120), à la modernisation et de la compétitivité des unités de production agricoles (H135), à la promotion des Circuits courts par rapport au Plan Climat (H140, nouvelle ligne budgétaire), d'intervention d'urgence – calamités agricoles (H150, nouvelle ligne budgétaire), au foncier agricole (H410), à la prévention des risques en forêt (H530), à la pêche – aquaculture – FEAMP (J110), à la gestion des territoires côtiers (J960).

La Commission souligne que, au regard des éléments rappelés du rapport de présentation du Budget Primitif 2019 :

- Le budget consacré au développement des compétences et de la formation reste globalement stable.
- Si le budget alloué à la modernisation des exploitations et des industries agroalimentaires est en augmentation il y a une baisse pour les industries agroalimentaires, compensée par une augmentation pour les exploitations agricoles.
- Les lignes budgétaires affectées à la filière de la forêt et du bois sont en diminution, avec un glissement notable de la ligne dédiée à l'économie forestière durable vers la prévention des risques en forêt.
- Si globalement le budget affecté à l'hydraulique agricole est en légèrement augmentation, c'est au profit de la Société du canal de Provence et au détriment de la petite hydraulique.
- Le budget alloué à la recherche, est conforté, c'est un des axes forts de la mandature.
- Surtout, le budget consacré au foncier agricole a été fortement augmenté, afin certainement de répondre à la volonté régionale de préserver le foncier en maîtrisant la consommation d'espace et en revalorisant les espaces agricoles.
- La politique de la mer a été recentrée sur trois lignes budgétaires avec une annonce forte sur la gestion des territoires côtiers.

À la vue de cette analyse, la Commission attire l'attention des élus régionaux sur :

- L'arrêt des financements liés à « l'installation et le renouvellement des générations en agriculture » notamment en abandonnant les actions visant à l'Accompagnement et à l'installation-Transmission des Agriculteurs (AITA), dans une région où la moyenne d'âge des exploitants est élevée et où la pression foncière est importante, surtout dans une région où la moyenne d'âge des exploitants est élevée et où la pression foncière est importante, notamment dans les secteurs de plaines. L'abandon de cette mesure est très vivement décrié malgré les explications apportées. La Région, aurait pu défendre une position plus offensive au regard des objectifs du SRADDET qui privilégie des mesures en faveur du maintien et du développement de l'agriculture et des espaces ruraux.

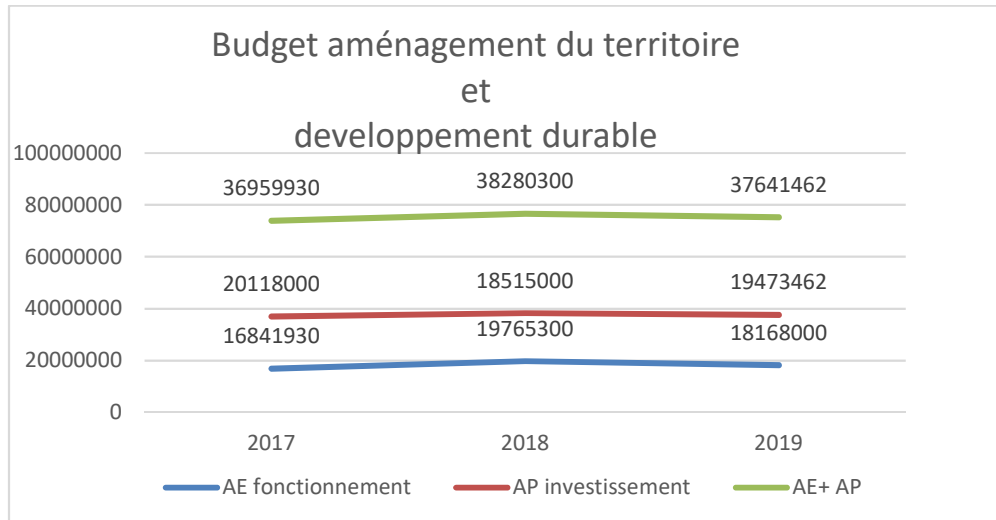
Il est à noter la mise en place, en 2019, d'un nouvel outil, le fonds de prêt d'honneur qui a pour objectif de dynamiser l'installation et d'accompagner les nouvelles installations agricoles. La commission sera attentive au suivi et à l'efficacité de cette mesure.

- L'importance de développer des formations agricoles de qualité et spécialisées, au-delà du niveau BAC et de maintenir des exploitations in situ, véritables lieux d'expérimentation des exploitations agricoles ; En précisant toutefois d'être vigilant sur les moyens techniques et en matériels sollicités afin de ne pas faire de surenchère pour des exploitations de taille raisonnable.
- Le pastoralisme dont les financements sont de plus en plus orientés vers des programmes en complément ou, à défaut en remplacement de financements de l'Etat, au détriment de la restauration ou la construction des bergeries de montagne.
- Le problème lié à la qualité des dessertes alpines (renforcement des ponts, élargissement des routes de montagne...) permettant aux grumiers de desservir les forêts, pour permettre une meilleure exploitation des bois de qualité ; en soulignant l'absence de volonté régionale de dynamiser l'exploitation forestière qui est un élément fort de la protection des forêts contre l'incendie.

La Commission relève l'importance des informations complémentaires apportées par l'élue régionale en charge de l'agriculture, sur les financements identifiés dans d'autres directions, et qui touche directement le secteur de l'industrie agroalimentaire, à travers des OIR et des CRET, mais qui ne permettent pas d'avoir une vision globale de la filière. La Commission a été attentive aux annonces faites sur de futurs appels à projets, à finaliser, relatifs aux signes de qualité et sur la filière bois ; Ils viendraient en complément des aides déjà existantes.

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Budgets précédents



	AE fonctionnement	AP investissement	AE + AP	Evolution AE + AP
2017	16 841 930 €	20 118 000 €	36 959 930 €	
2018	19 765 300 €	18 515 000 €	38 280 300 €	+ 3,5 %
2019	18 168 000 €	19 473 462 €	37 641 462 €	- 1,66 %

Budget 2019

Pour 2019, le Budget dédié au développement durable, à l'environnement, à l'énergie et au climat (Développement des territoires et environnement) s'élève à 37 641 462 € contre

38 280 300 € en 2018 soit une baisse de 1,66 %.

- Les AE s'élèvent à 18 168 000 € contre 19 765 300 € en 2018 soit une baisse de 8 %
- Les AP s'élèvent à 19 473 462 € contre 18 515 000 € en 2018 soit une hausse de 5,17%

Contexte budgétaire issu des orientations

Le Plan climat de la région Provence-Alpes-Côte d'azur a été voté en décembre 2017. Le Plan s'articule autour de 5 axes : Cap sur l'écobilité, une région neutre en carbone, un moteur de croissance, un patrimoine naturel préservé et bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces 5 axes ont été décliné en 100 actions au travers de la démarche : « Une cop d'avance : le plan climat de la région sud Provence-Alpes-Côte d'Azur » au cours de l'année 2018. Ce plan prévoit que les directions et services de la Région consacrent 20 % de leurs dépenses en 2018 et 25 % en 2019.

Autres lignes

	2017		2018		2019	
	AE	AP	AE	AP	AE	AP
I 960 Energie air climat			780 000	5 900 000	800 000 €	6 397 870
I 962 Rénovation énergétique			580 000	1 500 000	700 000	1 500 000
H 140 Circuit court/plan climat					400 000	300 000
0 510 Accompagnement transition écologique	1 308 380		808 000		627 500	
K240 Rénovation urbaine			208 000	7 000 000	86 000	4 000 000
K 300 Réhabilitation parc privé			3 600 000	2 800 000	190 000	3 000 000
P703 Foncier logements so- ciaux			852 000		852 000	
P705 CRET foncier habitat				5 000 000		5 500 000

La Commission note l'absence de constats régionaux sur les contextes climatiques et environnementaux dans le rapport de présentation, dont chacun s'accorde à donner un caractère d'urgence. Sujet déjà soulevé lors du ROB.

La Commission note la difficulté de l'exercice. Comment le CESER peut-il identifier des actions relatives à la COP d'AVANCE, au changement climatique sur l'ensemble du budget primitif. Cette question conforte notre demande de bien identifier l'ensemble des rapports et des opérations liées à la COP d'AVANCE pour en assurer le suivi et l'évaluation.

La Commission s'interroge sur le devenir des lignes concernant le conservatoire du littoral (J 302), et celle concernant le développement des activités maritime (J500).

La Commission s'interroge également sur la dénomination de la ligne biodiversité et espaces naturel 0310 en 2018 devenue en 2019 : 0310 Chasse. De plus, la Commission remarque que cette ligne bénéficie d'une forte augmentation sur le fonctionnement 50 000 € en 2018 et 150 000 € en 2019.

La ligne projet UE environnement et biodiversité 0320 représente le regroupement d'opérations financées par l'Union Européenne sans pour autant définir le fond européen mobilisé.

La ligne 0510 accompagnant la transition écologique est en régression constante alors que l'Etat prévoit la mise en place de contrat de transition écologique, 1 308 380 € en 2017 contre 627 500 € en 2019.

La Commission souligne son désaccord avec les lignes R 240 (rénovation urbaine) et K 30 (réhabilitation du parc privé).

Ces lignes en AP (investissement) passent de 7 000 à 40 000 pour les rénovations urbaines en investissement et 3 600 000 à 190 en AE (fonctionnement) pour la réhabilitation du parc privé.

Il semble donc évident que la politique en faveur du logement moins énergivore est abandonnée.

La Commission déplore l'absence de l'élue à l'Environnement au regard de la volonté affirmée de l'Exécutif de s'engager dans la COP D'AVANCE.

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

En préambule, la Commission salue la présence de l'élue régionale en charge du volet Education accompagnée d'un cadre de la Direction des Lycées, ce qui a permis d'apporter un éclairage sur les données chiffrées contenues dans le Budget Primitif 2019.

Les grandes masses du Budget Primitif régional 2019 pour les lycées sont les suivantes :

- 107,3 M€ en Autorisations d'Engagements (section de fonctionnement)
- 187,7 M€ en Autorisations de Programme (section d'investissement)

Si le volet « fonctionnement » est stable, le volet « investissement » de ce Budget présente une hausse de +47,6 %.

Ce constat est à nuancer puisque ce montant inclut la totalité du coût de construction de la future cité scolaire internationale de Marseille, soit 80 M€ qui s'ajoutent aux 12 M€ inscrits au Budget Supplémentaire 2018. La Région inscrit la totalité du montant du projet car elle est « chef de file » pour la maîtrise d'ouvrage, cependant, sur ce montant de 92 M€ la part effective de la Région ne sera que de 49 %, car près de 50 M€ seront remboursés par les deux autres collectivités partenaires du projet.

Après retraitement de cette opération exceptionnelle, le budget d'investissement dédié aux lycées régionaux existants est en baisse de – 15,3 %.

La Commission relève les points suivants :

- L'ouverture de deux lycées neufs à la rentrée scolaire de Septembre 2019 : Châteaurenard et Allauch
- Le démarrage des travaux d'extension du lycée Zola à Aix, destinés à augmenter la capacité d'accueil de 250 élèves. Cela représente l'amorce d'une réponse, même partielle, à la problématique de la forte tension démographique sur la zone Nord Aix en Provence.
- L'augmentation significative des postes budgétaires « maintenance et rénovation des bâtiments » et « qualité environnementale des bâtiments » pour la mise en œuvre des opérations suivantes :
 - . Restructuration des demi-pensions des lycées Aristide Briand à Gap, Jean Perrin et Marcel Pagnol à Marseille
 - . Restructuration des Lycée Dominique Villars à Gap, Honnorat à Barcelonnette, Jean Cocteau à Miramas (incluant la construction d'un internat)
 - . Extension du Lycée Emile Zola à Aix en Provence (cf. remarque ci-dessus)

- . Première tranche de la restructuration-reconstruction du lycée hôtelier Paul Augier à Nice (9 M€ en 2019 pour un programme de 32 M€ au total)
- . Mise en place de panneaux photovoltaïques sur 10 lycées

La Commission se félicite du lancement du projet « Cité scolaire internationale à Marseille » qui d'une part permettra d'améliorer la capacité scolaire et universitaire dans cette zone et d'autre part sera un incontestable atout d'attractivité pour notre territoire.

La Commission exprime son inquiétude sur les questions suivantes :

- Les moyens alloués au programme de mise en accessibilité des lycées. Les montants alloués au programme A323 «accessibilité» apparaissent chaque année très insuffisants au regard des besoins. La Commission a bien compris que désormais tous les programmes de travaux dans les lycées incluent le volet accessibilité. Toutefois, elle exprime une nouvelle fois sa crainte de voir ce programme servir de variable d'ajustement dans les arbitrages budgétaires, et demande à connaître la programmation des travaux ainsi que leur calendrier de réalisation.
- L'absence totale de crédits inscrits au Budget Primitif pour les manuels scolaires : la Région avait présenté en Novembre dernier au CESER son diagnostic de la situation ainsi que les différentes options sur lesquelles il faudra faire un choix avant la prochaine rentrée de Septembre 2019. Le montant minimal à envisager étant de 17 M€ (et pouvant grimper à 25-30 M€/an), le CESER s'interroge sur l'absence de budgétisation à minima de ce montant et à sa signification, puisque l'Exécutif régional annonce vouloir se recentrer sur ses compétences obligatoires. Le CESER rappelle ce qu'il avait déjà exprimé lors des Orientations Budgétaires pour 2019, à savoir l'attachement des citoyens régionaux à la politique de gratuité des manuels scolaires, en particulier dans un contexte économique régional où de nombreuses familles sont confrontées à la précarité.
- L'absence de projets sur le territoire surnommé « la diagonale du vide ». Sur cette zone, qui pourrait être cartographiée en traçant une ligne entre Fréjus et Orange, la communauté éducative exprime un véritable besoin non satisfait concernant l'offre de formation. Or, la Région n'annonce pas le démarrage d'études sur ce secteur, ce qui permettrait pourtant de valider ce constat, d'évaluer les besoins et d'étudier la réponse à apporter.

En conclusion, la Commission insiste sur l'importance de poursuivre une politique d'investissements dans les lycées, exprime son souhait de voir la question de l'accessibilité mieux prise en compte, et enfin renouvelle sa demande d'une présentation du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements), ce qui permettrait une meilleure vision de l'ensemble de la politique régionale pour les lycées et un dialogue constructif avec la société civile.

Formation Professionnelle et Apprentissage

La Commission rappelle que le présent Budget s'inscrit dans le contexte suivant :

- Un budget régional très contraint

- Un taux de chômage régional de 10,6% toujours supérieur à la moyenne nationale de 8,7% (cf. sources INSEE)
- La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 qui sera effective au 1^{er} janvier 2020

Au vu des éléments chiffrés du rapport de présentation du BP 2019, la commission enregistre au titre de la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage, une dotation primitive pour 2019 de : 324,04 M€ en AE (dont 15,3 M€ pour l'emploi) et 14,1 M€ en AP (contre 366,4 M€ en AE et 12,2 M € en AP en 2018) soit une diminution en fonctionnement de 12 % et une augmentation en investissement de 16% qui concerne principalement la modernisation des établissements du sanitaire et social.

Sur les priorités et évolutions des budgets par secteur, la Commission souligne :

Pour l'apprentissage, l'exercice 2019 constitue une année de transition pour préparer la mise en place des pleins effets de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » au 1er janvier 2020. Néanmoins, l'exécutif régional maintiendra les dotations aux CFA, les dispositifs volontaires d'aides aux apprentis et les équipements pédagogiques.

Pour la formation professionnelle continue, les objectifs de la Région pour 2019 sont :

- Le déploiement de la nouvelle commande publique de formation, basée sur la priorité donnée au retour à l'emploi et aux filières stratégiques,
- Le renforcement du fonds d'innovation pour la formation professionnelle,
- La renégociation avec l'Etat du programme des investissements d'avenir en matière de formation et pour la mise en œuvre au niveau régional du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Pour les formations sanitaires et sociales : L'année 2019 s'inscrit dans la continuité de 2018 avec la poursuite de l'universitarisation des formations et des projets innovants relatifs à la dématérialisation du versement des bourses.

De nouvelles missions pour la Région avec le transfert de la part de l'Etat de la compétence relative à l'information sur la formation et les métiers pour les élèves et étudiants et le transfert des personnels des DRONISEP, conformément à la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Ainsi, l'année 2019 devra permettre de redéfinir l'ensemble de la politique régionale en la matière, dans le cadre du SPRO en lien avec le SPO.

Sur la déclinaison des Budgets par programme pour 2019

La Commission enregistre les évolutions suivantes :

1. Pour la formation professionnelle continue : (-14 % en AE)
125,54 M€ en AE en 2019 et 0,37 M en AP (145,2 M€ en AE en 2018) dont :

- 74,4 M€ PRFQ (76,5 M€ en 2018)
- 4,6 M€ formation des détenus
- 3,2 M€ écoles 2ème chance
- 0,7 M€ audits évaluation qualité AMO
- 45,6 M€ (52,5M €) pour les rémunérations de stagiaires

2. Pour l'apprentissage : (-30 % environ en AE et -23 % en AP)

79,7 M€ en AE et 8,25 M€ en AP contre 111,4 M€ en AE et 10,7 M€ en AP en 2018 dont :

En AE :

- 76 M€ pour le fonctionnement des CFA (77,2 M€)
- 0,7 M€ pour le développement de l'apprentissage (1,5 M€)
- 2,1 M€ pour les aides aux apprentis +0,85 M€ de fonds d'aide régional aux apprentis soit un total de 3 M€ environ (stable par rapport à 2018)

En AP :

- 2,25 M€ pour les équipements et l'investissement des CFA (idem en 2018)
- 6 M€ pour les investissements d'avenir (8,5 M€ en 2018)

Concernant ce secteur, la commission relève que la diminution des crédits de fonctionnement est imputable principalement à la suppression progressive du paiement par la Région des aides pour les employeurs d'apprentis (- 29,7 M€) et dans une moindre mesure au fonctionnement des CFA.

3. Pour le secteur des Formations sanitaires et sociales : (+100% en AP)

103,5 M€ en AE et 5,50 M€ en AP contre 103,8 M€ en AE et 1,5 M€ en 2018

En AE :

- 26 M€ pour les aides individuelles (25,3 M€ en 2018)
- 14,3 M€ pour les formations du travail social (14,3 M€ en 2018)
- 60,4 M€ pour les formations para médicales et sages-femmes (60,3 M€ en 2018)
- 2,8 M€ pour la formation des demandeurs d'emploi
- La suppression de la ligne budgétaire relative aux indemnités des masseurs kinésithérapeutes et ergothérapeutes (- 0,6 M€)

En AP :

- 250 000 € pour l'amélioration du fonctionnement des établissements de formation sanitaire et social
- 5,25 M€ pour la modernisation des établissements de formation du sanitaire et social (1,25 M€ 2018)

4. Pour l'emploi :

15,3 M€ en AE en 2019 (contre 6 M€ en 2018) suite à une réorganisation budgétaire avec :

- 1,9 M€ pour les centres ressources (2,1 M € en 2018)
- 8,3 M€ pour l'orientation (contre 9 M € en 2018)
- 0,4 M€ pour le pass individuel VAE
- 4,7 M€ Pour les actions en faveur de l'emploi

Observations

Sur la forme : La Commission estime que les réorganisations budgétaires qui ont impacté les budgets dédiés à la formation et à l'emploi ne facilitent pas le suivi et la lisibilité de l'évolution budgétaire dans ces deux secteurs.

Sur le fond : La Commission regrette la diminution, pour la 3ème année, du budget de la Formation professionnelle continue et de l'apprentissage qui se traduit par la baisse du PRF avec la rémunération des stagiaires et celle du fonctionnement des CFA de manière régulière. En effet, la Commission aurait souhaité que la Région mobilise les ressources dédiées à l'apprentissage du présent exercice en faveur des CFA et en particulier pour les plus fragiles en zone rurale, afin de mieux les accompagner au cours de cette période de transition.

Par ailleurs, concernant la commande publique de formation basée sur le taux de retour à l'emploi, la Commission insiste sur l'importance de croiser les indicateurs afin de mesurer la plus-value effective de la formation dans l'accès ou le retour à l'emploi.

Enfin, la Commission souligne positivement la stabilité du budget dédié aux formations du sanitaire et social avec un effort marqué sur l'investissement pour la modernisation des établissements des formations du sanitaire et social.

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Selon les informations fournies par Mme ZIDATE, lors de son audition, la Commission relève globalement que le BP 2019 assure le maintien et la poursuite des politiques publiques au titre de la solidarité et de la santé, malgré une légère baisse constatée en direction des maisons régionales de santé ou en matière de prévention. L'ambition politique affichée dans le secteur de la santé depuis deux ans ne semble pas avoir trop subi les effets d'une situation économique tendue.

Observations générales

Nous constatons que le budget sectoriel de la solidarité, à l'instar d'autres secteurs, a subi un palier de baisse moyenne de 5%. Cela s'est traduit par une réduction de 550 000 € sur la prévention (L 143). Dans le secteur de la santé, qui n'a pas été traitée par l'élue, nous notons une baisse d'un montant de 248 000€ qui porte sur les appels à projets (LS100), les centres ressources (LS102) et les maisons régionales santé environnement (LS110).

Eléments budgétaires en grandes masses

Les dépenses d'investissement (AP) pour la santé passent de 2,3 M€ en 2018 à 3,1 M€ en 2019 soit une augmentation de 34,78 % et pour la solidarité de 135 000€ en 2018 à 300 000 € en 2019 soit une augmentation de (122%)

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement (AE) pour la santé s'élèvent en 2019 à 3,75 M€ (3,5 M€ en 2018) et pour la solidarité passent de 8,02 M€ en 2018 à 7,5 M€ (hors e pass) en 2019 soit une baisse de 6,48 %.

Au global, le BP 2019, en AP et AE sur les deux secteurs concernés, inscrit au budget 15.9 M€ en 2019 contre un budget de 16,6 M€ en 2018 soit une baisse de 4,2 %.

La Commission constate

- Au titre de la santé : 50 000€ de moins en investissement sur Les Maisons régionales de Santé (LS 110), moins 100 000€ en fonctionnement sur les centres ressources (LS 101) et moins 95 000€ sur les appels à projets santé (LS 100)

La commission peut s'interroger sur la cohérence avec les orientations budgétaires qui prévoit de renforcer le déploiement des maisons de santé notamment.

En revanche, la commission constate la création d'une nouvelle mesure « Espaces d'attente dans les hôpitaux » doté d'un budget en investissement de 300 000€. Contrairement à ce qu'il est écrit dans les orientations 2019, il ne s'agit pas d'une poursuite en équipement de salles : aucun budget n'a en effet été inscrit en investissement sur cette action en 2018.

Elle constate, par ailleurs, la poursuite et la nette augmentation des crédits inscrits au BP2019 pour le gérontopôle.

- S'agissant de la solidarité, de la prévention et de la sécurité (hors e pass) :

Le budget est en baisse par rapport à 2018.

Est-ce l'effet d'un recentrage sur les compétences propres de la Région, comme cela a été confirmé en commission Finance par le DGS ? Ou encore en écho du palier de baisse moyenne de 5 % qu'aurait subi la solidarité ?

Par ailleurs, cette baisse est incohérente avec les orientations budgétaires qui confirment la poursuite des interventions de la Région en matière notamment de cohésion sociale et de prévention.

Conclusion

La Commission serait attentive à ce que la Région se concentre davantage sur des opérations lourdes et nécessaires en matière de santé plutôt que d'améliorer des espaces d'attentes dans les hôpitaux dont le financement pourrait être assuré par d'autres moyens : en effet, il pourrait être fait appel à des associations de bienfaisance (telle le Lions club) ou à une fondation, comme cela se fait dans d'autres territoires.

La Commission constate avec soulagement :

- Le maintien des financements en direction de certaines opérations indispensables pour la cohésion sociale (L142), même si elle suggère de différencier les aides régionales en fonction de l'état financier réel des associations bénéficiaires,
- La reconduction des financements pour la convention Justice/Région (L143) avec toutefois une baisse sans doute liée à l'effet d'une refondation autour de deux axes structurants : aides aux victimes y compris d'actes terroristes et violences faites aux femmes, et de façon connexe, l'accès aux droits et la prévention de la délinquance comme de la récidive.
- Le renforcement du programme médiateurs autour des lycées (L 143).

Sport, Jeunesse et Vie associative

Contexte budgétaire issu des orientations

En matière de Jeunesse et Sports, l'Exécutif régional affiche les axes majeurs suivants pour sa politique en 2019 :

- Concernant la jeunesse : Un renforcement des actions de vigilance et de prévention des violences, notamment dans lycées et les transports régionaux ; Ainsi que l'engagement de donner aux jeunes l'opportunité d'une insertion sociale et professionnelle réussie.
- Concernant le sport : le soutien au sport fédéral, la promotion de l'attractivité du territoire par le soutien aux grands événements sportifs et la préparation des compétitions de référence internationales.

Budget primitif 2019

Globalement, la région prévoit de consacrer 27,9 M€ aux thématiques Jeunesse (hors Lycées) et Sport, soit 1,5 % du budget régional. Se répartissant en 10,7 M€ pour les actions orientées vers la Jeunesse et 17 M€ dédiés au soutien au Sport en région.

Répartition du budget primitif 2019 Jeunesse, sport et citoyenneté

Jeunesse, sports et citoyenneté		23 061 285 €	4 839 000 €
L142	SOLIDARITES	1 274 000 €	200 000 €
L143	PREVENTION DE LA DELINQUANCE	6 300 000 €	100 000 €
L144	ENGAGEMENT DES JEUNES	1 348 000 €	
L145	E-PASS-JEUNES	1 250 000 €	
N120	ATTRACTIVITE TERRITOIRE/EVEN SPORTIFS	7 200 000 €	
N220	SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIF REGIONAL	2 700 000 €	1 800 000 €
N280	CREPS	589 285 €	2 739 000 €
N320	SPORT DE HAUT NIVEAU	2 000 000 €	
S100	FDS D'INTERVENTION & D'ACTION REGIONALE	400 000 €	

Source : budget primitif 2019 rapport de présentation page 80.

Avis de la Commission

Comme lors de la présentation des Orientations Budgétaire, la commission déplore ne pas avoir pu auditionner d'élus pour obtenir des explications sur les détails du budget. De façon générale, la commission SJVA regrette une fois de plus l'impossibilité de lisibilité globale des budgets permettant l'animation et le soutien de la vie associative dans notre région.

Elle souligne qu'en cette période socialement agitée, la nécessité de soutenir les associations comme structures de médiation sociale et culturelle prend toute son importance pour assurer la cohésion des territoires, maintenir le lien avec les publics les plus fragiles et contribuer au bien vivre ensemble.

Concernant les lignes de budget identifiables, la commission constate et s'interroge sur la baisse significative du budget alloué à l'Engagement jeunes (L144) ainsi qu'une baisse des fonds investis dans le E-Pass jeunes.

Par ailleurs, la Commission s'interroge sur la part très importante du budget Sport qui est affectée pour 42 % en ligne N120 Attractivité du territoire / Evènements Sportifs. Une part plus importante de ce budget aurait pu venir en soutien des associations permettant la pratique sportive de la population.

Positions des Collèges

1^{er} Collège

Bernard SILVESTRO

2^{ème} Collège

Philippe COTTET

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Nicolas RODI

Position du 1^{er} Collège

Le rapport de présentation du Budget Primitif de 2019 est conforme à la stratégie affichée par l'exécutif de prise en compte du plan climat « une Cop d'avance » avec un budget d'intervention de 25% consacré à la transition environnementale et un appui au développement économique soutenu et mieux ciblé.

Il prend en compte un certain nombre de remarques faite par notre collège lors de l'examen du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2019.

En effet, les grands équilibres sont améliorés mettant en lumière un effort de restauration des comptes de la Région. Cet effort est d'autant plus remarquable que les dotations de l'Etat poursuivant leur baisse, la Région s'est mobilisée avec succès pour trouver de nouvelles ressources notamment avec les fonds européens.

On peut malheureusement constater que la perte d'autonomie d'action de la Région, et la complexité administrative s'aggravent :

- 36 lignes de recettes de fonctionnement, pour des recettes réelles de fonctionnement de 2007.7M€ en faible progression de 0.3% et en diminution de 0.1% hors swaps ;
- les recettes d'investissement en forte baisse à 112M€ (faibles produits de cession).

On notera que le prélèvement fiscal sur les entreprises s'aggrave d'environ 4%.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement de 1677.6M€, nous constatons avec satisfaction qu'elles sont en baisse de 2.1%, la masse salariale est contenue au même niveau que 2018 ; toutefois, il est à noter que les dépenses des directions fonctionnelles sont en augmentation.

Le 1^{er} collège apprécie le renforcement de la gestion des ressources humaines et notamment la lutte contre un absentéisme anormalement élevée.

Les dépenses réelles d'investissement inscrites sont en baisse d'environ 1M€ à 547.4M€, en revanche les Autorisation de Programme (AP) sont en hausse de 50M€ à 767.6M€. On note un effort de modernisation de l'outil de gestion administrative avec le projet de dématérialisation « Région Sud 3.0 »

On constate par ailleurs la prise d'une provision de 10M€ portant le total à 20M€ pour le litige SNCF.

L'équilibre de ce budget est malheureusement obtenu par un recours à l'emprunt de 228.1M€ certes en baisse par rapport à 2018 mais qui représente plus de 10% des recettes.

Concernant la dette l'annuité augmente de 3% environ à 175.5M€ et l'en cours y compris crédit-bail serait fin 2019, de presque 3 000M€, ce qui porte la capacité de désendettement à 8.2 années en faible amélioration.

En conclusion, les indicateurs vont dans le bon sens, baisse des dépenses de fonctionnement, stabilité de la masse salariale, augmentation de l'épargne nette à 206.5M€ (+20.8%), un taux d'épargne brute de 17.4% en conservant une capacité d'investir de plus de 540M€.

Mais des efforts très importants restent à faire pour baisser l'endettement et améliorer l'épargne nette au niveau de la moyenne des Région de France, et ce, dans un contexte social fragilisé par une actualité de crise, un cycle économique et une croissance déclinante, et un risque de hausse des taux non négligeable.

Le 1^{er} Collège votera l'avis.

Position du 2^{ème} Collège

Le Conseil régional a affirmé sa volonté de se recentrer sur ses compétences propres. Ce Budget Primitif se traduit donc par une baisse substantielle des interventions régionales dans certains domaines tels que le logement, la gestion des risques, la jeunesse, le sport de proximité... qui sont pourtant essentiels en termes de réponse aux besoins de la population régionale et de bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour autant, sur d'autres compétences non obligatoires, telle que la santé, la Région maintien son intervention volontariste.

Dans le même temps, certaines lignes budgétaires relevant des compétences premières de la Région, subissent également des diminutions importantes. Il en est ainsi notamment des transports (- 5,50%) et de la Formation Professionnelle continue (- 13,3%).

Le 2^{ème} Collège s'interroge sur ce manque de cohérence et souligne les conséquences de ces choix sur les populations, les territoires et les quartiers les plus fragiles dans un contexte où l'ensemble des acteurs publics devraient se mobiliser.

Par ailleurs, le 2^{ème} Collège souhaite mettre en garde sur une dérive visant à privilégier la communication institutionnelle et le marketing au détriment des dépenses utiles à la région et à ses habitants.

Position des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges reprennent à leur compte les principales observations de l'avis qui est proposé par la Commission des Finances. Ils tiennent cependant à rappeler, comme lors du ROB ou comme les années antérieures, que les conseillers attendent sans se lasser mais avec un peu d'exaspération que la participation des élus et des

techniciens du Conseil régional aux commissions sectorielles permette d'instaurer ou , dans le meilleur des cas (hélas peu fréquents) de poursuivre un dialogue constructif avec les représentants de l'Assemblée régionale.

Or, en l'absence d'élus et de techniciens, dans certaines Commissions, alors que la présentation analytique des chiffres fait défaut, nous met dans l'impossibilité de donner un avis pertinent et éclairé.

Nos collègues s'interrogent aussi sur l'apparente contradiction entre d'une part la volonté affichée d'un recentrage de la Région sur ses compétences légales et, d'autre part, une réalité budgétaire où les crédits sont en baisse sur certaines lignes correspondant à ces compétences (prévention des risques, rénovation urbaine, numérique...) alors que, par ailleurs, des crédits sont inscrits pour des actions relevant des compétences d'autres collectivités ou de l'Etat (santé, prévention, sécurité...)

Nous souhaitons que, pour l'avenir, des tableaux chiffrés exhaustifs et reprenant l'historique, permettent de suivre de façon précise et explicite la mise en œuvre des principales politiques affichées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

De même serait-il utile que ces principaux domaines d'intervention permettent de faire le lien avec un document de planification comme le SRADDET en cours d'élaboration. Les comptes rendus de plusieurs Commissions sectorielles jointes à l'avis général (Cf. AT) sont explicites à cet égard.

Enfin, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges soulignent que dans la période actuelle socialement troublée, la nécessité d'un soutien aux associations comme structures de médiation sociale et culturelle s'impose pour assurer la cohésion sociale et territoriale, maintenir, renforcer voire restaurer le lien avec les plus fragiles, et contribuer au bien vivre ensemble.

Le CESER travaille sur ce sujet pour faire des propositions au Conseil régional (autosaisine : la place du tissu associatif au service des territoires et des populations de la Région).

Sous ces réserves, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis.

Explications de vote

1^{er} Collège

Jean-Paul COMTE

2^{ème} Collège

Florence LIBRA
Gilles MONTALAND

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Henry ETCHEVERRY

Intervention de Jean-Paul COMTE au nom du groupe Agriculture (1^{er} Collège)

Le groupe agriculteurs tient à souligner leur désapprobation du choix du Conseil régional de se désengager du dispositif AITA Programme National dans le cadre de l'installation des jeunes agriculteurs.

Ils réaffirment qu'il est important et primordial d'accompagner financièrement tout le processus d'installation de nouveaux agriculteurs dans la région Sud...

Il est prouvé qu'un jeune installé accompagné aura très peu de chance de voir son exploitation périliter. Il est essentiel de maintenir et assurer les nouvelles générations dans notre métier, si les citoyens veulent garder une sécurité et une autonomie alimentaire dans notre région.

Intervention de Florence LIBRA au nom de la CGT et FSU (2^{ème} Collège)

Les enjeux financiers régionaux sont fortement impactés par les choix politiques du gouvernement, qui étranglent les capacités d'intervention des Régions et qui les obligent à négocier le pacte dit de Cahors, le revolver sur la tempe.

Aussi bien le PLF 2019 que le Budget Régional, sont sous l'étau de critères maastrichtiens voulus par l'Union Européenne, critères de plus en plus contestés par les peuples.

Les Françaises et Français jugent sévèrement la politique du gouvernement et du Président de la République. Ils ont raison et sont plus de deux tiers à estimer indispensable un grand débat et une profonde réforme de justice fiscale pour permettre, via un État qui redeviendrait stratège, aux collectivités territoriales et locales, de financer leurs politiques.

Dans ce contexte, les choix budgétaires opérés par l'Exécutif ne sont pas neutres et peuvent d'autant plus être lourds de conséquences pour la population et les territoires.

Le Budget Primitif 2019 qui est présenté aujourd'hui à l'avis du CESER, conforte l'analyse que nous avons développée lors du vote de l'avis sur les Orientations Budgétaires et sur laquelle nous ne reviendrons pas.

En effet, le désengagement de la Région sur les politiques de logement ou de la prévention des risques, le recul de ses interventions sur des politiques essentielles, telle celle de la jeunesse, ne sont pas défendables dans le contexte social actuel.

Alors qu'un mouvement citoyen d'ampleur traverse notre pays, il est inconcevable que la Région fasse le choix de retirer des financements en faveur des réponses aux besoins des populations les plus fragiles et les plus défavorisées alors que les aides sans contreparties aux entreprises ne faiblissent pas.

Dans le même temps, comme le souligne l'Avis et contrairement aux affirmations de l'Exécutif, les politiques relevant des compétences obligatoires de la Région sont également victimes de coupes budgétaires que ce soit dans le domaine de la Formation Professionnelle Continue, des Transports ou des Lycées (hors cité internationale). Pourtant le niveau des dépenses de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur dans ces trois domaines est loin d'être exemplaire : pour la formation professionnelle et l'apprentissage l'Exécutif n'a dépensé en 2018 que 54 euros /habitant alors que la moyenne était en France métropolitaine de 58 euros, pour les lycées publics et privés c'est une dépense de 82 euros/habitant l'an dernier pour une moyenne de 86 euros en métropole et enfin pour le transport ferroviaire ce sont 67 euros/h qui ont été dépensés alors qu'en moyenne, hors Ile de France, les populations ont bénéficié de 72 euros/habitant.

Par contre, dans le même temps la Région trouve les ressources pour augmenter l'épargne brute de prêt de 41 M€.

Comme le dit fort justement l'Avis du CESER, « la baisse des dépenses, même si elle permet d'améliorer les ratios financiers des comptes de la collectivité, n'est pas une fin en soi, dans une des régions qui présente les taux de pauvreté et de chômage très supérieurs à la moyenne nationale ».

L'objectif premier de la puissance publique devrait être de répondre au mieux aux besoins des populations et des territoires. Ce n'est pas le cas avec ce Budget Primitif.

Le rapport de présentation de ce Budget Primitif met en avant la volonté de « contenir la masse salariale de la Région ». Cet objectif ne peut se traduire par une aggravation des conditions de travail des agents de la collectivité dans un contexte marqué par un fort taux d'absentéisme signe d'un mal être au travail évident que la Région se doit de prendre en compte pour y apporter des réponses.

Nous aurions souhaité que l'avis du CESER alerte la Région sur les risques liés à la financiarisation de la dette. En effet, l'essentiel de la dette dépend des marchés financiers, via le système bancaire, et une part importante des emprunts (45%) sont à taux variables. De ce fait, les finances régionales sont soumises aux risques systémiques liés à la vulnérabilité des économies mondiales et des marchés financiers comme annoncé par l'autorité des marchés financiers. De plus, les emprunts sont souscrits auprès d'établissements bancaires aux comportements fiscaux et sociaux plus que discutables. Ce qui est en contradiction avec les engagements affichés de la Région sur la promotion de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises.

Les groupes CGT et FSU dénoncent enfin les conditions dans lesquelles de nombreuses Commissions ont dues travailler pour préparer cet Avis. En effet, il est intolérable que certains élus n'aient pas jugé utile de venir présenter ce Budget Primitif devant les Commissions et que les services aient été empêchés de venir présenter les lignes budgétaires.

Il est tout aussi inadmissible que les chargés de mission du CESER ne puissent obtenir des services concernés, les explications nécessaires à la compréhension de ces lignes budgétaires.

Il s'agit là d'une obstruction avérée au travail du CESER et à l'exercice de ses missions.

L'Avis prenant en compte un certain nombre des remarques exprimées, les groupes CGT et FSU le voteront.

Intervention d'Henry ETCHEVERRY au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

La crise sociale exprimée par les « gilets jaunes » traduit notamment une demande de plus de démocratie.

Ce besoin exprimé renforce l'importance des corps intermédiaires et, singulièrement, le rôle des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux (CESER) et des Conseils de développement.

Mais il exige surtout une plus grande implication des habitants dans la définition et l'évaluation des politiques qui les concernent.

Je formule le souhait que nous ayons tous à cœur, dans les travaux de nos Commissions, de nous interroger systématiquement sur l'association des habitants aux politiques régionales.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com